



Réunion de la Commission de Suivi de Site de Dunkerque 18 avril 2024

Projet de compte-rendu

PARTICIPANTS :

- **Collège « Administration de l'État » :**

M. DELBROUQUE, Inspecteur de l'environnement DREAL

M. PACAULT, Inspecteur de l'environnement Représentant le Directeur de la DREAL Hauts-De-France

M. POMIER, Inspecteur de l'environnement DREAL

- **Collège « Collectivités Territoriales » :**

M. MOREL, Communauté Urbaine de Dunkerque

Mme CASTEL, Maire de Mardyck

M. MONTAGNE, Communauté Urbaine de Dunkerque

- **Collège « Exploitants d'Installations Classées » :**

Mme CAILLIAU, ARCELORMITTAL

M. CROQUELOIS, RTD

M. DEVEYCX, INDACHLOR

M. DOUTRELANT, TOTALENERGIES

Mme GALLEZOT, SNF FLOCRYL

M. JEANDEL, DPC

M. LACOUR, AIR LIQUIDE

M. PONTIER, VERSALIS

M. VANDEWALLE, VERKOR

M. VANHOUTTE, VERKOR

- **Collège « Riverains et Associations » :**

M. FOURNIER, ADELFA

Mme HOQUET DUVAL, CLCV

- **Collège « Salariés » :**

M. CAPPELLO, VERSALIS

M. HUBERT, AIR LIQUIDE

Mme TRIPON, DPC

M. VANCOSTENOBLE, DPC

M.WEISBECKER, TOTAL

- **Personnes qualifiées :**

M. GUGLIERMINA, Président de la CSS
M. PLOVIER, SDIS 59

- **Invités :**

M. GHEERARDYN, MEDEF Côte d'Opale
Mme DELALANDE, MEDEF Côte d'Opale

- **Secrétariat de la CSS :**

M. LEFRANÇOIS
Mme MACKE

M. GUGLIERMINA démarre la réunion en remerciant les participants pour leur présence à l'occasion de cette réunion de la CSS des sites Seuil Haut de la zone industrialo-portuaire de l'Agglomération Dunkerquoise.

Il regrette de ne pas avoir vu la semaine dernière à la première réunion de la CSS les exploitants qui présentent leur bilan ce jour, à l'exception de 2 exploitants : Verkor et SNF.

Cela confirme le constat partagé, réalisé lors de notre dernière réunion de bureau, sur le fait que les exploitants ne participent que très rarement aux deux CSS, se limitant à celle où ils doivent faire leur présentation. Il a le sentiment que les CSS apparaissent comme une contrainte pour les exploitants, un exercice obligatoire.

Il rappelle les 3 buts majeurs de la CSS :

1. La création entre les différents collègues d'un cadre d'échange et d'informations sur les actions menées
2. Suivre l'activité des installations classées pour lesquelles elle a été créée
3. Promouvoir l'information du public sur la protection des intérêts de santé, de sécurité publique, de l'agriculture ou encore de l'environnement.

Il félicite M. VANDEWALLE pour sa présence aux 2 réunions et propose de présenter l'avancée de leur chantier : M. VANDEWALLE responsable HSE de Verkor, présente l'avancement du projet Verkor. L'arrêté préfectoral a été délivré juin 2023. Depuis juillet 2023, ils ont installé la base vie et le chantier à Bourbourg. Depuis janvier 2024, la construction a démarré et on peut apercevoir les bâtiments qui sortent de terre et à compter de l'été 2024, ils commenceront à recevoir les premiers équipements. Un démarrage de production est attendu pour le premier semestre de 2025 pour une montée en puissance jusque 2027.

Il rappelle l'ordre du jour de la séance :

1. Informations générales
2. Validation des projets de compte-rendu des réunions du 13 et 18 avril et 12 septembre 2023
3. Présentation du bilan de l'inspection DREAL 2023
4. Présentation des bilans 2023 des exploitants

5. Révisions des PPI 2023 sur Dunkerque
6. Plan de Prévention des Risques Technologiques multisites
7. Questions diverses

1. Informations générales

Le bureau de la CSS de Dunkerque s'est réuni le 12 septembre 2023.

- Constat

Le format en deux réunions est pertinent et se présente comme une réussite. Le constat est partagé sur le fait que les exploitants ne participent que très rarement aux deux CSS, se limitant à celle où ils doivent faire leur présentation. Ce qui limite les échanges. Il apparaît que les CSS sont perçues comme une contrainte pour les exploitants. Néanmoins s'il faut revenir au format d'une journée complète afin que tous les exploitants y participent, cela pourrait se faire. Il fait la remarque qu'au vu du contexte de développement de futures entreprises sur le secteur notamment des entreprises SEVESO Seuil Haut, ce qui induit une augmentation du nombre de présentations, il serait préférable de maintenir le format actuel des réunions et insiste pour que **TOUS** les exploitants y participent.

Il insiste sur la transmission de question en amont, peu de membres y accordent du temps, mais il serait judicieux de prendre un temps pour poser vos interrogations et cela permet de rendre les réunions plus constructives.

Le bureau tient à souligner que les exploitants, tout comme la DREAL font preuve de discipline à l'égard du respect du planning de fourniture des documents pour la CSS puisque les documents sont rendus en temps et en heure.

- Diffusion de l'information

Le bureau met un point d'honneur à la diffusion de l'information pour tous sur le territoire. Il a été soumis l'idée de communiquer dans un premier temps sur le périmètre de la CUD via les communes en transmettant une synthèse de la CSS aux collectivités, libre à elles de communiquer ensuite via leur journal communal sur ces réunions.

- Visites 2024

Les visites organisées en 2023 ont été très intéressantes pour les membres. Elles seront poursuivies en 2024 avec une visite par trimestre. En 2024, les sites retenus sont :

- DK LNG a eu lieu le 05 février 2024
- BASF planifiée le 06 juin 2024
- Rubis Terminal DK planifiée le 24 septembre 2024
- Les Dépôts de Pétrole Côtiers (DPC) planifiée le 09 octobre 2024

Ainsi toutes les entreprises auront été visitées, mais de nouvelles entreprises arrivent ainsi on pourra poursuivre les visites et revisiter les premières pour constater les évolutions réalisées au cours des 4 dernières années et pour les nouveaux arrivants cela leur permet de découvrir l'entreprise et son process pour une meilleure compréhension des éléments exposés en CSS.

Le secrétariat de la CSS reviendra vers les membres pour leur transmettre les invitations et ouvrir les inscriptions en temps voulu.

2. Validation du projet de compte-rendu de la réunion du 13 et 18 avril 2023

La CSS s'est réunie le 13 et 18 avril 2023 et le 12 septembre 2023.

Les projets de compte-rendu de ces réunions sont en ligne sur le site Internet des CSS du Littoral (www.css-littoralnpdc.fr).

M.GUGLIERMINA demande s'il y a des commentaires sur ces projets de compte-rendu ? Dans la négative et n'ayant pas eu de remarque lors de la première réunion les projets de compte-rendu passent en version « validés ».

3. Présentation du bilan de l'inspection DREAL 2023

M. PACAULT, adjoint au chef de l'UD du Littoral à la DREAL, présente le bilan des inspections menées en 2023 ainsi que les objectifs pour 2024.

[CSS Bilan DREAL 2023- objectifs 2024.pdf](#)

M. PACAULT souhaite mettre en avant une action de la thématique risques technologiques : sur le post-accident de Rouen. En effet lors de l'arrivée des pompiers ceux-ci n'avaient pas de listing précis de ce qui était en train de brûler ni des quantités mises en jeu. En 2023, 40 inspections ont été réalisées de façon inopinée afin de contrôler les dispositions prises par les exploitants pour mettre à disposition un état des stocks complet.

4. Présentation des bilans 2023 des exploitants

En réponse à l'objectif de partage, la qualité du contenu des présentations est primordiale. A cet égard, M.GUGLIERMINA a pu constater que certaines présentations ont intégré des précisions profitables à tous comme les actions mises en œuvre suite à des audits telles que reprises dans la présentation d'Aluminium Dunkerque ou celle de DPC. Il les en remercie. Cet effort doit être fait par tous.

• AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE

M.LACOUR, directeur de **AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE** effectue la présentation du bilan 2023 du site.

M. POMIER prend ensuite la parole pour présenter le bilan des inspections de la DREAL.

<https://www.css-littoralnpdc.fr/wp-content/uploads/2024/03/2024-04-18-dunkerque-bilan-annuel-css-2023-s3pi.pdf>

Questions et remarques :

M.FOURNIER pose une question sur la fuite d'ammoniac du 30 novembre 2023, comment s'est passée la détection et au bout de combien de temps a-t-elle été détectée ? la détection s'est faite sur site ou à distance ?

M.LACOUR répond que la détection s'est faite rapidement, car ils disposent de capteurs sur l'ensemble de l'unité et à partir d'un dépassement du seuil bas de 20 ppm, ils sont alertés avec possibilité d'intervenir à distance, des actions de coupures sont pilotables à distance et sur appel d'astreinte. L'arrêt s'est réalisé sous 30 minutes.

M.CAPPELLO a une interrogation sur la fuite d'ammoniac qui est mentionnée sur le groupe frigo X62. Déjà le 23 octobre 2020 cet équipement avait connu une avarie occasionnant un dégagement important d'ammoniac. La fuite a-t-elle touché le même organe du groupe frigo ?

M.LACOUR répond qu'il ne s'agit pas du même incident, car il s'agissait d'une fuite au niveau du compresseur et en 2023 la fuite se situe sur une canalisation. Par ailleurs les quantités ne sont pas comparables et donc ce n'est pas du tout sur la même quantité de rejet. Les seuils n'ont pas dépassé la limite, ainsi il n'y a pas eu de déclenchement automatique. Le personnel d'astreinte est intervenu avec pour but de protéger les populations aux alentours. Ils ont mis en place des balises pour s'assurer qu'aucun effet ne sorte des limites du site. En complément le seuil des actions automatiques a été diminué de 500 ppm à 50ppm. L'objectif premier est de protéger les populations.

M.CAPPELLO souhaite également avoir une précision sur le constat, lors d'un contrôle inopiné, que le personnel de surveillance ne soit pas formé comme il se doit, à quel personnel faites-vous référence ?

M.POMIER répond qu'il s'agit du personnel de gardiennage de la société « SERVICES ».

M.LACOUR intervient pour préciser que l'ensemble du personnel a suivi un recyclage de l'ensemble des formations et des ateliers POI consistant à faire des simulations sur différents scénarios sont validés chaque semaine.

M.CAPPELLO trouve dommage qu'il n'y ait pas de personnel sur site, car cela permettrait d'avoir une intervention plus rapide en cas d'incident.

M.LACOUR répète que les circuits peuvent être sectionnés à distance.

M.LEFRANCOIS a une question sur les gammes de maintenance préventives qui ont été revues parce que dans la notice du constructeur, il était préconisé une vérification annuelle de la vanne, ce point est désormais traité. Cependant a-t-il été contrôlé si des vérifications devraient être réalisées pour d'autres parties de l'installation ? Il demande si un chek-up complet a été réalisé sur les installations pour s'assurer que la notice du constructeur est bien respectée.

M.LACOUR répond qu'un bilan global a été réalisé avec le constructeur.

- **TOTALENERGIES RAFFINAGE FRANCE site DPCO Mardyck et site DPCO Gravelines - M. DOUTRELANT**

M.DOUTRELANT, responsable HSE de **TOTALENERGIES RAFFINAGE FRANCE site DPCO Mardyck et site DPCO Gravelines** effectue la présentation du bilan 2023 du site.

M. PACAULT prend ensuite la parole pour présenter le bilan des inspections de la DREAL.

<https://www.css-littoralnpsc.fr/wp-content/uploads/2024/03/totalenergies.pdf>

Questions et remarques :

M. GUGLIERMINA demande les dates concernant le démantèlement du site de Gravelines ?

M.DOUTRELANT répond que le timing est plutôt serré puisqu'ils doivent fournir le terrain à son propriétaire pour fin mars 2026, actuellement il y a 7 bacs de 90 et 110 000 m³, à ce jour 3 d'entre eux sont entièrement démantelés et un est démantelé à 50 %. Ainsi il se positionne à 50 % du démantèlement. La partie remédiation et les seuils de remédiations sont définis, les commandes sont passées aux entreprises pour la suite du démantèlement c'est-à-dire les bâtiments, des réseaux enterrés. Le site sera rendu avec les clôtures, l'éclairage, le portail et le maintien des accès. Un dossier de dérogation a dû être ouvert pour les espèces protégées.

M.CAPPELLO rebondit sur les points technique et environnementaux qui ont été cités, mais la question RH n'a pas été évoquée, que vont devenir les salariés ?

M. DOUTRELANT répond que des propositions de la part de EDF ont été faites.

M. FOURNIER demande si des investigations ont été menées sur les sols, sous-sols afin de savoir s'il reste des taches de pollutions.

M. DOUTRELANT répond que la méthodologie nationale a été mise en œuvre avec un maillage selon la synthèse historique, qui fournit un diagnostic préliminaire et un second qui est complémentaire suite aux résultats et parfois même un troisième pour bien cerner la pollution. Ces actions sont définies dans un plan de gestion.

M. FOURNIER précise que dans tous les cas, ils doivent fournir un site propre et M. DOUTRELANT répond que oui pour un usage industriel et ce sont des milliers d'analyses qui sont effectuées.

- **ARCELORMITTAL ATLANTIQUE ET LORRAINE**

Mme CAILLAU, présentent le bilan 2023 du site **ARCELORMITTAL**.

M. DELBROUQUE prend ensuite la parole pour présenter le bilan des inspections de la DREAL.

[Espace documentaire - CSS \(css-littoralnpsc.fr\)](https://www.css-littoralnpsc.fr)

Questions et remarques :

M.CAPPELLO fait remarquer qu'il trouve décevant de donner uniquement un avis favorable ou défavorable lors de remarques durant leur CSE, il y a tellement d'arguments à pouvoir citer. Il pose une question sur le tonnage de CO₂ annuel ?

Mme CAILLAU répond que suite à l'incident sur le haut-fourneau en 2023 qui a engendré une baisse de production, elle a retenu l'année 2022 avec des émissions directes de CO₂ s'élevant à 6 400 000 tonnes sans prendre en compte DK6, et avec DK6 : 9 500 000 tonnes liées à la production d'acier. Sur la production de fonte 4 800 000 tonnes sur 2022.

M. GUGLIERMINA rappelle qu'il y a des présentations régulières d'Arcelormittal sur sa transformation afin de poser des questions.

M. GHEERARDYN se permet de rappeler que la concertation continue est en cours.

Mme CAILLAU précise qu'il y a un site lié à la concertation sur la décarbonation avec beaucoup de documents et d'informations, la concertation prendra fin en février 2025.

M. FOURNIER interroge Mme CAILLAU sur le sujet de la décarbonation à savoir s'ils ont un retour d'expérience du fonctionnement du DMX et son application future à l'échelle industrielle.

Mme CAILLAU répond que concernant l'application future à l'échelle industrielle, elle ne dispose pas des éléments et que le fonctionnement était conforme aux attendus.

M. DELBROUQUE précise que pour le DMX, ce n'est pas Arcelormittal qui l'exploite. C'est IFPEN avec l'objectif de commercialiser dans les prochaines années la technologie.

Mme HOCQUET a une préoccupation liée à l'emploi, notamment pour le personnel déjà dans l'entreprise, comment est pris en compte ce changement ? Savez-vous déjà à ce jour le nombre d'employés qui subiront une requalification ? Des formations sont-elles envisagées pour répondre à cette évolution ? Et quel budget y sera alloué ? Quelle est la politique RH prévue à ce jour ?

Mme CAILLEAU répond que le volet social est pris en compte dans le projet. Cela a également été présenté dans une réunion de concertation. Notant que les installations sont vouées à s'arrêter. L'objectif est de former le personnel sur les nouvelles installations. Il est vrai qu'il y a une difficulté de compétences sur le territoire et face aux départs en retraite, il y a des actions qui sont menées auprès des écoles, des recrutements d'alternants pour former au métier de la sidérurgie avec une visée de CDI après l'obtention du diplôme. L'enjeu principal est de recruter du personnel qui aura envie de travailler dans la sidérurgie. Concernant le sujet des requalifications Mme CAILLEAU n'a pas la vision à ce jour.

Mme HOCQUET cite les difficultés qu'elle a pu rencontrer lors du développement d'« Usinor », notamment sur la question du logement dû au flux de population, ainsi elle souhaite alerter.

Mme CAILLAU répond qu'aujourd'hui leur défi est de former le personnel aux nouvelles installations afin qu'ils acquièrent la compétence sur un métier plutôt que de faire du recrutement massif. Durant la phase chantier se seront des ressources supplémentaires qui viendront sûrement d'autres régions, car les effectifs augmenteront ; par contre en phase d'exploitation, il n'y aura pas de gros changement.

M. GUGLIERMINA précise que ces questions sont pertinentes et doivent être remontées, mais il faut faire attention de ce qui est du ressort de la CSS. Ces questions sont à poser aux réunions spécifiques d'Arcelormittal.

M. GHEERARDYN précise qu'il y a eu une réunion spécifique dans le cadre de la concertation continue avec pour sujet les ressources humaines au cours de laquelle l'ancien DRH d'ArcelorMittal France a été investi d'une nouvelle mission spécifique sur les

nouvelles compétences à mettre en œuvre, cela montre que le sujet est bien pris en compte et ce, depuis le début de la concertation.

M. CAPPELLO suggère également que le volet RH soit pris en compte par anticipation. Il demande également si ArcelorMittal travaille toujours avec les « AFPI - ACM » ?

Mme CAILLAU affirme qu'ils sont toujours en relation notamment pour les CQPM (certificat de qualification)

M. GHERRARDYN précise qu'Arcelormittal est investi dans la gouvernance de AFPI - ACM formation sur le volet formation continue ainsi que sur le CFAI (centre de formation des apprentis de l'industrie) sur le volet régional.

M. CAPPELLO demande s'ils ont prévu d'augmenter le budget et de former aux nouveaux métiers.

M. GHERRARDYN répond que l'ensemble du dispositif est en accroissement face aux nouveaux métiers.

M. FOURNIER s'interroge sur l'incident du 12 juillet dernier notamment sur le dégagement de fumée de monoxyde de carbone. Selon la DREAL la prise en compte de cet incident a été tardive et l'inspection a été avertie par l'entreprise DK6, ainsi pourquoi le déclenchement POI n'a pas été réalisé ? Lors du redémarrage d'installation, pourquoi n'avez-vous pas de dispositif de détection de CO dans l'atmosphère ?

Mme CAILLAU répond, concernant le POI que la décision prise a été de gérer en interne avec l'exploitant voisin. Elle confirme qu'un POI articulé aurait dû être engagé. Effectivement dans les critères de déclenchement de POI, il y a la nécessité de mettre en place une cellule de crise centralisée. Ensuite, pour répondre à la seconde question, les études de dangers ont été menées et le site dispose des détecteurs de CO au niveau de la tour du Haut Fourneau, ce point est à approfondir.

M. FOURNIER fait la remarque que certains scénarios peuvent échapper à l'étude de dangers.

Mme CAILLAU lui répond que les études dangers sont basées sur des scénarios accidentels, et ici ce n'était pas le cas.

M. PACAULT intervient en précisant, comme Mme Caillau l'a fait, que dans l'incident, ce n'est pas un scénario accidentel mais un redémarrage plus long qu'en temps ordinaire. La DREAL a réalisé une inspection une dizaine de jours après l'incident et après l'inspection la DREAL a demandé à Arcelormittal de mettre en place une procédure spécifique si un redémarrage de ce type devait être à nouveau réalisé. M.DELBROUQUE affirme également que le POI aurait dû être déclenché, ce qui permet de mobiliser plus facilement même si la situation semble être maîtrisée ; mais on ne sait pas comment elle peut évoluer. Il précise que, suite aux accidents, le Préfet a demandé à Arcelormittal d'élaborer un plan d'action pour améliorer la gestion de crise.

La discussion du déclenchement du POI est un point qui revient régulièrement. Effectivement si le déclenchement n'est pas réalisé et que l'incident est grandissant et que le POI est déclenché plus tard c'est une perte de temps dans la gestion de crise.

Mme CAILLAU précise que suite à cet incident les révisions travaillées avec le SDIS, une gradation du POI a été définie (niveau 1/2/3) avec des critères spécifiques. Cela est désormais redéfini et mis à jour dans la stratégie d'intervention et de communication.

- **Dépôts de Pétrole Côtiers**

M.JEANDEL, directeur de **Dépôts de Pétrole Côtiers** effectue la présentation du bilan 2023 du site.

M. POMIER prend ensuite la parole pour présenter le bilan des inspections de la DREAL.

[dpc-st-pol-presentation-bilan-activites-2023v3-avec-remarques-css-v1-expurgée1.pdf \(css-littoralnpdc.fr\)](https://www.css-littoralnpdc.fr/dpc-st-pol-presentation-bilan-activites-2023v3-avec-remarques-css-v1-expurgée1.pdf)

Questions et remarques :

M.LEFRANÇOIS demande si les problématiques rencontrées sur le sujet des chauffeurs ont été échangées avec les autres dépôts ? et quel partage peut-il en découler ?

M.VANCOSTENOBLE intervient pour préciser que malgré un turn-over chez les chauffeurs ceux-ci doivent suivre une formation et sont en binôme afin d'être formés correctement.

M.JEANDEL précise que dès qu'il y a un nouveau chauffeur, il doit suivre une formation et est accompagné pour le poste.

Mme HOQUET demande s'ils ont identifié le problème, car ce sont toujours les mêmes erreurs malgré des chauffeurs différents.

M. JEANDEL répond que ce sont principalement des erreurs d'inattention. C'est la raison pour laquelle des recherches sur des aspects techniques sont lancées pour ne plus avoir cette problématique.

Pour répondre à M. Lefrançois, les problématiques sont discutées au niveau du siège qui s'est renseigné auprès d'organismes professionnels pour mutualiser ce point.

- **VERSALIS (M. PONTIER)**

M. PONTIER, responsable risques industriels et environnement présente le bilan 2023 du site Versalis. M. DELBROUQUE prend ensuite la parole pour présenter le bilan des inspections de la DREAL.

<https://www.css-littoralnpdc.fr/wp-content/uploads/2024/03/bilan-2023-css-versalis-france.pdf>

Questions et remarques :

M.PACAULT intervient pour préciser que lorsque la chaudière est arrêtée, la torchère dégage des fumées noires, car il n'y a pas de vapeur.

M.CAPPELLO pense que l'exploitant pourrait être meilleur en termes de communication notamment sur les dégagements de fumée.

Mme CASTEL fait remarquer la nécessité des CSS, car malgré un public relativement présent aux différentes réunions, les CSS sont utiles pour mieux comprendre certains aspects des industriels et ce même avec un public avisé.

M. MOREL fait une remarque sur l'application « Face Aux Risques - FAR » présentée par le SPPPI, il cite une application relativement similaire utilisée par les industriels du Havre, qui permet de communiquer en direct à la population ce qui peut rassurer la population. A ce jour, il souhaiterait connaître où le SPPPI se positionne ?

M. LERANCOIS répond que « FAR » a été présentée aux industriels et une phase d'expérimentation va être lancée. Une expérimentation est déjà opérationnelle dans l'Artois, l'idée est de proposer de l'information générale aux populations. Aujourd'hui les industriels y sont plutôt favorables, cela leur permet un gain de temps et une communication impactante.

Mme CASTEL précise l'utilité de cette application notamment pour les accidents « plus bénins » qui ne nécessitent pas de déclenchement de POI, ni de communication « officielle » (DREAL, maire de la commune,...). Elle se demande dans ce type de situation qui doit informer la population ?

M. MOREL réagit en partageant l'avis de Mme Castel à savoir que lui a également dû appeler Mme Castel pour avoir de l'information. Ainsi il s'interroge sur les modalités d'information lors de ces situations.

M. LEFRANÇOIS précise qu'il faut limiter, car « Calais » peut également voir la torche mais l'information n'est pas nécessaire d'être communiquée jusque Calais. La commune concernée dispose de l'information. Il y a des obligations réglementaires, l'exploitant fournit un certain nombre d'informations à différents partenaires. Chacun a un rôle à jouer dans la façon de procéder.

De plus M. LEFRANÇOIS précise que l'application « FAR », ne résoudra pas tous les problèmes de communication.

Mme CASTEL pense qu'il n'y a pas de problème de communication de la part des exploitants, mais se demande si c'est à elle de rediffuser les informations.

- **RUBIS TERMINAL DUNKERQUE (M. CROQUELOIS)**

M. CROQUELOIS, Directeur présente le bilan 2023 du site RTD. M. PACAULT prend ensuite la parole pour présenter le bilan des inspections de la DREAL.

[rubis-terminal-dk.pdf \(css-littoralnpdc.fr\)](#)

Questions et remarques :

M.POMIER souhaite faire une remarque sur le terme « erreur humaine » que ce soit dans les présentations, les études de dangers, ... « L'erreur humaine » est rarement la seule explication et est souvent utilisée pour « cacher la complexité et la totalité des explications ». Ce terme est donc à proscrire, car il évite de devoir réaliser un arbre des causes.

M. CAPPELLO entend les précisions de M. CROQUELOIS mais rejoint l'avis de M. POMIER. Selon lui il faut rechercher la cause au détriment de la responsabilité.

Il faudrait peut-être faire plus de formation « choc » pour montrer la dangerosité de l'erreur.

M. GHEERARDYN intervient ; selon lui concernant les comportements humains en CLI nucléaire, un exposé a été présenté par EDF et ces comportements humains sont nommés « irrégularités ».

Mme. HOQUET demande, au vu des problèmes rencontrés par rapport aux chauffeurs, n'est-il pas possible de demander que ce soit toujours les mêmes ?

M. CROQUELOIS répond que face à la pénurie de chauffeurs cela risque d'être compliqué.

M. CROQUELOIS précise que le changement de nom est officiel car dans RTD, il y a « RUBIS » et que le groupe Rubis vend ses filiales, il ne souhaite pas que les repreneurs conservent le nom.

5. Point sur les Plans Particuliers d'Intervention

En l'absence de M. Leroy - directeur des sécurités à la préfecture, M. Lefrançois présente les révisions de PPI 2023 sur Dunkerque.

[PPI Fusionnés 180424.pdf](#)

6. Plan de Prévention des Risques Technologiques multisites

M. MOREL, Chef de projet « Risques Majeurs et Résilience » à la ville de Dunkerque et à la CUD fait une présentation sur l'avancement de la mise en œuvre des mesures foncières liées au PPRT.

[cud.pdf](#)

Mme CASTEL précise que les personnes concernées par les habitations situées sur les zones de délaissement ont très bien été informées (courriers, réunion).

6. Questions diverses

En l'absence d'autres questions et remarques, M. GUGLIERMINA remercie les participants et clôt la réunion.